

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 11 février 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le onze février, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 5 février.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°4 : 32

A partir du point n°5 : 33

**Nombre de pouvoirs :**

Du point n°1 au point n°4 : 8

A partir du point n°5 : 7

**Nombre de votants : 40**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°5), Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à Mme PLE Sandra

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe

Mme DE SWARTE Marie-Dominique, pouvoir donné à Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°4)

Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BERVAQUE Philippe

Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe

M.LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Mme HIEL Anne

M.MORVAN Hervé, pouvoir donné à Mme BEURAERT Martine

M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M.THOREZ Jean-Claude

***Absents :***

M.FICHEUX Bruno

Mme VILLE Augustine

***Secrétaire de séance :*** Mme HIEL Anne

## Délibération n°2025D021 – Finances, Mutualisation, Transferts de charge – Modification du tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1, L.542-2 et L.542-3,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu la délibération n°2024D213 du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2024 relative au tableau des effectifs,

Considérant que pour permettre l'avancement de grade d'un agent au sein du service Ressources Humaines et d'un agent au sein du service Communication, il est proposé la création :

- ✓ D'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (C) à temps complet
- ✓ D'un poste d'adjoint Technique principale de 1ère classe (C) à temps complet

Intitulé du poste	Postes ouverts au 17/12/24	Propositions de modifications pour le Conseil communautaire du 11/02/25	Propositions de postes ouverts à compter du Conseil communautaire du 11/02/25
<b><i>Filière administrative</i></b>			
Attaché hors classe (A)	1		1
Attaché principal (A)	1		1
Attaché territorial (A)	4		4
Rédacteur principal de 1ere classe (B)	1		1
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (B)	1		1
Rédacteur territorial (B)	5		5
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe (C)	4	<b>+1</b>	5
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe (C)	2		2
Adjoint administratif (C)	12		12
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C) à TNC 50 %	1		1
<b><i>Filière technique</i></b>			
Ingénieur principal (A)	3		3
Ingénieur territorial (A)	0		0
Technicien territorial (B)	0		0

Agent de maîtrise principal (C) (C)	2		2
Agent de maîtrise (C)	3		3
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (C)	1	+1	2
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (C)	2		2
Adjoint technique (C)	4		4
<b>Filière sportive et animation</b>			
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (C)	1		1
Adjoint d'animation	1		1
<b>Filière médicosociale</b>			
Conseiller socio-éducatif (A)	1		1
Psychomotricien (A)	1		1
Educateur de jeunes enfants (A)	0		0
Educateur de jeunes enfants classe exceptionnel (A)	3		3
Technicien paramédical de classe normale (B)	0		0
<b>Filière culturelle</b>			
Assistant de conservation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0		0
Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Assistant de conservation (B)	0		0
Bibliothécaires (A)	0		0
<b>Autres cadres d'emploi</b>			
Emploi fonctionnel de direction :	1		1

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 11 février 2025,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Anne HIEL



Le Président,

Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le



ID : 059-245900758-20250211-2025D021-DE